

Objet : RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux d'amélioration de la piste forestière de Prépoulain à Arith

- date de convocation le 16 mai 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barby, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmals - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Anne-Marie Barouti à Martine Lambert - de Stéphane Bochet à Philippe Gamen - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Max Joly à Aloïs Chassot - de Laila Karoui à Philippe Cordier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marine Mithieux à Franck Morat - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoit Perrotton à Walter Sartori - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Sara Rotelli à Micheline Myard-Dalmals - de Bruno Stellan à Grégory Basin - de Thierry Tournier à Christian Berthomier - de Céline Vernaz à Alexandra Turnar - de Philippe Vuillermet à Sophie Bourgade - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés : 3

Jean-Pierre Coendoz - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 22 mai 2025

délibération n° 091-25 C

objet **RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux d'amélioration de la piste forestière de Prépoulain à Arith**

Sandra Ferrari, vice-présidente chargée de la forêt, de l'agriculture et de la ruralité, rappelle que la commune d'Arith souhaite améliorer la piste forestière de Prépoulain en remplaçant une partie des renvois d'eau en bois, vétustes, par des renvois d'eau métalliques et bétonnés, afin d'assurer la pérennité de la piste. Cette piste permet de desservir de nombreuses parcelles forestières appartenant à la commune ou à des propriétaires privés. Les travaux auront lieu au printemps 2025.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Fourniture et pose de renvois d'eau métalliques bétonnés	20 185 €	Fonds de concours communes rurales	10 092,50 € (50 %)
		Autofinancement commune	10 092,50 € (50 %)
TOTAL	20 185 €	TOTAL	20 185 € HT

La commune d'Arith a sollicité Grand Chambéry en date du 12 mars 2025 afin de bénéficier du fonds de concours en faveur des communes rurales.

Le budget d'investissement total pour l'année 2025 s'élève à 168 000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 119-21 C du 13 juillet 2021 relative à la création du fonds de concours en faveur des communes rurales,

Vu la délibération n° 184-24 C du 7 novembre 2024 modifiant les conditions de versement du fonds de concours communes rurales,

Vu la délibération du Conseil municipal d'Arith du 25 février 2025,

Vu l'avis de la commission forêt, agriculture et ruralité du mardi 6 mai 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une aide maximale de 10 092,50 € à la commune d'Arith au titre du fonds de concours en faveur des communes rurales pour des travaux d'amélioration sur la piste forestière de Prépoulain.

Article 2 : de préciser que le fonds de concours sera versé ainsi :

- un acompte de 50 % du montant total attribué sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde attribué une fois les travaux terminés et les subventions perçues, sur présentation d'un état récapitulatif actualisé des dépenses et des recettes, du bilan de l'opération, du procès-verbal de réception des travaux et d'un certificat administratif signé par le responsable du service de gestion comptable.

Si le coût final du projet est inférieur au coût prévisionnel, le montant du solde sera recalculé et l'acompte pourra éventuellement faire l'objet d'une demande de remboursement pour tout ou partie,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **091-25 C**

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours en faveur des communes rurales - Attribution d'aide pour les travaux d'amélioration de la piste forestière de Prépoulain à Arith

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 22 mai 2025

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20250522-lmc1H33674H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H33674H1

Date de transmission en Préfecture : 27 mai 2025

Date de réception en Préfecture : 27 mai 2025

Date de publication sur le site internet: mercredi 28 mai 2025